

AMBITION ET ATTRACTIVITE ECONOMIE, EMPLOI ET DEVELOPPEMENT

15 octobre 2012



Contribution d'Yves MARIN

yves.marin@free.fr

Une monnaie locale ? Est-ce bien nécessaire ?

M. Bolo, Adjoint au Maire de Nantes, a défendu son projet de monnaie locale devant le Conseil du développement avec conviction et enthousiasme.

Dans un premier temps, un concours sera lancé pour lui trouver un nom. Ensuite, on passera aux réalisations concrètes. Si j'ai bien compris, il ne s'agit pas d'une véritable monnaie (battre monnaie reste un pouvoir régalien, délégué aux banquiers sous le contrôle de la Banque Centrale), mais d'une simple chambre de compensation évitant aux entreprises adhérentes en mal de trésorerie (ou souhaitant disposer de leur trésorerie à d'autres fins) d'éviter de passer par leurs banques pour le règlement de leurs dettes commerciales. Cette chambre de compensation devrait être opérationnelle en juin 2013 et être gérée par le Crédit Municipal.

Le système pourrait ensuite s'étendre aux particuliers qui pourraient recevoir de la monnaie locale, soit à l'occasion d'opérations commerciales (bons, ristournes, points de fidélité...), ou parce que leurs salaires leurs seraient en partie servis dans cette monnaie.

Dans tous les cas, la monnaie locale ne devrait pas être conservée par ses détenteurs, mais être réutilisée très rapidement pour d'autres transactions, le but étant d'améliorer la liquidité des entreprises et d'accélérer la vitesse de circulation monétaire, le système devant s'équilibrer de lui-même, sans création monétaire supplémentaire. Au besoin, les personnes qui se laisseraient aller à conserver trop longtemps cette monnaie pourraient être invitées à s'en défaire plus rapidement, y compris par courrier. D'ores et déjà, la TAN et le musée du Château de Nantes auraient décidé de l'accepter.

Ce projet soulève néanmoins bien des questions.

Le Crédit Municipal a été dimensionné en effectif et en surface financière pour son activité actuelle de distribution de prêts sur gages, activité très utile mais relativement simple et peu risquée. Qu'adviendrait-il en cas de défaillance importante d'une entreprise participant au système ? Pour éviter ce risque, le fonctionnement d'une

chambre de compensation suppose généralement la constitution de dépôts de garantie ou d'un fonds de garantie, ce qui a un coût. Interrogés sur ce point, les intervenants sont restés assez évasifs, se retranchant derrière l'aspect technique de l'opération. A défaut de fonds de garantie, le Crédit Municipal pourrait recevoir une caution de son actionnaire, mais cela reviendrait à faire supporter le risque par la Ville, c'est à dire par le contribuable.

D'une manière plus générale, le coût de fonctionnement de cette monnaie ne semble pas avoir été évalué précisément. La gestion d'une chambre de compensation nécessite sans doute du personnel qualifié et une informatique très pointue, capable d'imputer les débits et les crédits et de suivre la position des participants en temps réel, sans parler du suivi et des rappels aux détenteurs ne jouant pas le jeu d'une réutilisation rapide de leurs avoirs.

Quant aux particuliers, on voit mal l'intérêt qu'ils pourraient trouver à une monnaie qui les contraindrait sans doute à ouvrir et à surveiller un deuxième compte chez leur banquier (avec des frais supplémentaires), monnaie qu'ils ne pourraient au demeurant utiliser que dans certains endroits (sous réserve qu'on veuille bien la leur prendre), et qui ne serait même pas acceptée en règlement des impôts locaux (parce que ce serait lui donner de facto le cours légal, qui est réservé au seul euro). Enfin, la perspective d'être surveillé et de recevoir des rappels en cas de détention trop longue n'est guère de nature à susciter l'enthousiasme. Alors que chacun est libre de conserver ses euros ou de les utiliser quand il le veut et où il le veut. Parmi les fonctions traditionnelles de la monnaie, il y a le pouvoir de régler ses dettes mais aussi le droit de constituer des réserves de précaution. Bien sûr, en théorie, personne n'est obligé d'accepter une autre monnaie que l'euro, mais on peut imaginer qu'il existe des pressions (par exemple, une entreprise détenant de la monnaie locale dont elle n'aurait pas l'emploi, sur ses salariés).

Au total dans le contexte actuel de réduction des charges, ce projet dont on ne semble pas bien évaluer ni les risques, ni le coût, ni les avantages, est-il vraiment opportun ? N'y a -t-il pas plus urgent ?

En tout cas lors de cette réunion au CCO, le Conseil du Développement a parfaitement joué son rôle d'écoute et de questionnement.

Il est prévu de constituer une commission de 50 personnes pour préparer la mise en œuvre de ce projet : ce serait bien qu'il y envoie un ou plusieurs participants.